

ÉDITION
SPÉCIALE

le monde ouvrier



Bulletin d'information de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

décembre 1986



RASSEMBLEMENT SUR LES PRIVATISATIONS IL FAUT ARRÊTER LE VANDALISME D'ÉTAT

Quand Louiselle Pilote est venue dire que les ex-travailleuses et ex-travailleurs du Manoir Richelieu ne lâcheraient pas et que Malenfant n'aurait pas leur peau, la salle s'est levée, émue.

Quand cet homme s'est avancé au micro, taisant son nom, parce qu'il voulait parler et que chez Québecair où il travaille, un nouveau règlement interdit de dire quoi que ce soit qui puisse nuire à la compagnie, la salle a tressailli.

Pour les entendre, eux, ainsi que d'autres victimes des premières privatisations — réelles ou appréhendées — du gouvernement Bourassa, plus de 300 personnes se sont rassemblées à Québec, le 25 novembre, répondant ainsi à l'appel des quatre grandes centrales québécoises: la CSN, la FTQ, l'UPA et la CEQ.

Suite à la page 16

Ce document a été préparé et réalisé par la FTQ, la CSN, la CEQ et l'UPA.

QUÉBÉCAIR

UNE VENTE EN PIÈCES DÉTACHÉES



routes sont transférées à CP-Air et à Nordair-Métro, un lucratif contrat d'entretien d'appareils gouvernementaux est accordé à Conifair (propriété de Michel Leblanc, l'un des actionnaires de Nordair-Métro), le nolisement est réservé à Nationair et les meilleurs appareils sont vendus à rabais à CP-Air et Nationair.

Ce démantèlement réduit dès le départ les chances de Québecair de maintenir des opérations structurées et diversifiées lui permettant de s'autosuffire. Déjà le service se détériore à vue d'oeil dans les régions éloignées (les avions à propulsion ont été remplacés par des Convair, des avions à hélices datant des années 1950), et les tarifs ont été haussés de façon importante. On aura beau jeu sous peu d'affirmer que la compagnie n'est pas rentable et qu'il faut mettre fin à ses activités.

La situation de l'emploi est particulièrement dramatique. Dans les plans initiaux, on annonçait quelque 350 mises à pied, mais on affirmait du même coup que de nombreux emplois seraient créés en remplacement dans différentes compagnies liées à la transaction.

Là encore, un examen plus attentif du contrat de vente indique qu'aucune garantie d'emploi n'est offerte aux employés mis à pied. Il s'agit tout au plus de déclarations d'intention, pas d'engagement contractuels. Enfin, le peu d'emplois offerts jusqu'ici l'étaient à des conditions très inférieures à celles de Québecair et les employés sont tenus de renoncer préalablement à leurs droits de rappel.

Avec ces centaines d'emplois, c'est aussi « le français dans l'air » qui disparaît peu à peu.

La vente de Québecair, le seul transporteur aérien québécois d'importance, n'a pas constitué seulement une dilapidation des fonds publics, elle a surtout été un démantèlement, un bazarage en pièces détachées.

Dès les premiers mois après sa prise du pouvoir, le gouvernement libéral annonce ses couleurs: il se débarrassera de Québecair. Il multiplie cependant les déclarations d'intention sur sa volonté de protéger intégralement la compagnie, d'en assurer sa survie et de protéger les emplois.

À la fin de juillet, au moment de prendre sa décision, il a deux offres sur la table: l'une des actionnaires de Nordair-Métro, une compagnie bidon qui agit comme façade de CP Air de Vancouver, l'autre des employés de Québecair associés à Air Canada et au Fonds de Solidarité de la FTQ. Il choisit la première, la prétendant plus avantageuse et plus susceptible de protéger les emplois à court terme.

Une analyse plus minutieuse de la transaction nous réserve

des surprises: le montant initial de la transaction est en effet plus élevé, mais, soustrait de tous les avantages, privilèges et cadeaux consentis aux acquéreurs, il se transforme en valeur négative.

Les employés affirment, chiffres à l'appui, que la différence visible, identifiable et conservatrice entre leur offre et celle des acquéreurs dépasse les 6 millions. En effet, les acquéreurs se voient dotés de sommes importantes servant à couvrir des pertes estimées, un montant est prévu pour les payes de séparation des cadres, les actions que détient Québecair dans Nordair sont cédées à rabais à CP-Air (lui permettant de compléter la fusion entre CP-Air et Nordair), etc.

La vente de la compagnie à rabais serait un moindre mal si, dans sa façon même, elle ne constituait pas un démantèlement. Les actionnaires de Nordair-Métro, marionnettes de CP-Air, deviennent propriétaires principaux de Québecair, mais les meilleurs actifs de la compagnie sont éparpillés: les meilleures

«Le démantèlement sauvage est ressenti de façon très cruelle.»

Henri Lemelin

Henri Lemelin travaille à Québecair depuis maintenant plus de 15 ans.

« Une proportion importante des quelque 950 employés y sont depuis plus de dix ans. C'est vous dire que, pour nous, le démantèlement sauvage auquel nous assistons est ressenti de façon très cruelle.

Déjà, 205 préposés aux services au sol, agents de bord et pilotes ont été mis à pied ou se sont vu signifier leur licenciement futur. Plusieurs dizaines d'employé-e-s, se rendant compte du peu d'avenir qu'a la compagnie, l'ont quittée volontairement et ils risquent d'être imité-e-s par de nombreux autres.

Vendre à tout prix

Préoccupé de vendre à tout prix, le plus vite possible, le Gouvernement n'a pas tenu compte des intérêts des populations éloignées du Québec, ni de la nécessité de maintenir un moyen d'intervention dans le secteur stratégique du transport aérien, et encore moins de la disparition d'emplois intéressants dans un secteur où peu de Québécois francophones ont la chance d'évoluer.

L'intervention du Québec n'avait pas réglé tous les problèmes, mais on préservait au moins le statu quo. Le soutien du Gouvernement permettait à Québe-



H. LEMELIN Québecair

cair de se développer seule comme transporteur régional sans se faire détruire par Nordair. Il a fallu y mettre les sous et corriger plusieurs erreurs de gestion, mais les experts s'accordaient pour affirmer que la compagnie était sur la voie de la rentabilité.

La vente de la compagnie, en plus de constituer une dilapidation des fonds publics, a été l'occasion d'une distribution de cadeaux. Un exemple : Québecair faisait l'entretien des avions CL-215 du Gouvernement du Québec. Il s'agit là d'une opération rentable, effectuée à « cost plus ». La transaction prévoit que Conifair, dont Michel Leblanc est propriétaire, fera cet entretien. Mais Conifair n'a pas les installa-

tions et le personnel qu'il faut. « Y a rien-là ! » Leblanc construira un garage et le Gouvernement s'engage à lui louer pour un minimum de dix ans. C'est comme si vous aviez à payer la location du garage du mécanicien qui répare votre voiture.

Pas de garanties contractuelles

La situation de l'emploi est particulièrement dramatique. Dans les plans initiaux, on annonçait quelque 350 mises à pied, mais on affirmait du même coup que de nombreux emplois seraient créés en remplacement dans différentes compagnies liées à la transaction.

Là encore, un examen plus attentif du contrat de vente indique qu'aucune garantie d'emploi n'est offerte aux employés mis à pied. Il s'agit tout au plus de déclarations d'intention, pas d'engagements contractuels. Enfin, le peu d'emplois offerts jusqu'ici, l'étaient à des conditions très inférieures à celles de Québecair et les employés sont tenus de renoncer préalablement à leurs droits de rappel.

Le contrôle qu'exercera désormais CP Air sur le transport aérien dans l'Est du pays ne pourra que favoriser l'unilinguisme anglais. Seuls les petits transporteurs locaux utiliseront encore folkloriquement le français dans leurs avions à hélices.

MANOIR RICHELIEU

LA PRIVATISATION DU PATRIMOINE

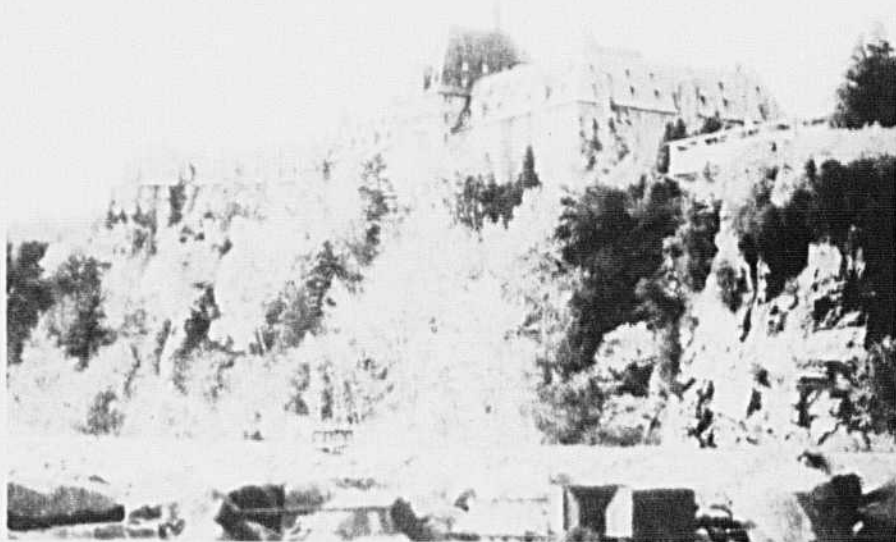
À la suite de la faillite de la compagnie du Manoir Richelieu, en 1976, le Gouvernement du Québec s'était porté acquéreur de cet hôtel prestigieux, et en avait par la suite confié la gérance à des intérêts privés: la Société Delta des gouverneurs jusqu'en 1982, puis par la suite, la famille Léo Dufour. C'est à cette époque que les travailleurs et les travailleuses du Manoir décidèrent de former un syndicat affilié à la CSN.

Cependant, si la vente du Manoir au secteur privé fut décidée par le Gouvernement du Parti québécois, c'est en décembre 1985 qu'elle fut finalisée entre le Gouvernement du Parti libéral, nouvellement élu, et M. Raymond Malenfant, propriétaire de Motel Universel Inc.

M. Malenfant refusa par la suite de reconnaître le syndicat, congédia les 350 employé-e-s syndiqués, confia plusieurs services à des sous-contractants, et embaucha des travailleuses et des travailleurs non membres de l'unité syndicale accréditée.

Ces décisions ont amené une détérioration importante des services à la clientèle. Les positions intransigeantes de M. Raymond Malenfant ont par ailleurs eu des conséquences sociales extrêmement néfastes, non seulement pour les travailleuses et les travailleurs du Manoir à qui on a littéralement enlevé leurs emplois, mais aussi pour toute la région de Charlevoix.

En effet, le Manoir Richelieu est une partie non négligeable de notre patrimoine culturel, un établissement national prestigieux, en plus d'être partie intégrante du paysage de la région de Charlevoix, et de la réputation d'hospitalité des gens de cette



région. Or, les événements conséquents à la vente du Manoir Richelieu à M. Raymond Malenfant ont porté un dur coup à l'industrie touristique de Charlevoix, en plus d'assombrir le climat social.

L'intérêt de la population du Québec en général, et celui des gens de Charlevoix en particulier, justifiaient pleinement le maintien de ce fleuron de notre patrimoine entre les mains de l'État.

Cependant, le Gouvernement du Québec a froidement décidé de céder le Manoir Richelieu à un homme d'affaires de Québec dont le but principal affiché est d'opérer une chaîne d'hôtels de manière la plus profitable possible, sans autres considérations.

Dans ces conditions, il est impossible que la privatisation du Manoir Richelieu « renforce la structure économique du Québec », un des principes qui devait, selon les documents du Gouvernement libéral, « structurer la démarche de privatisation ».

Il est évident que dans le cas de la privatisation du Manoir Ri-

chelieu, ni la communauté, ni les employé-e-s n'ont été traités équitablement. Non seulement, le Gouvernement a-t-il dilapidé une partie du patrimoine national, mais il a permis, par son inaction, que les droits de 350 travailleurs et travailleuses, droits reconnus dans les lois du Québec, soient totalement bafoués.

De plus, le prix de vente du Manoir Richelieu fut de 555 555, 55 \$, alors que la valeur aux livres de cet établissement est de quelque 10 000 000 \$. Serait-ce là un « cadeau » à quelqu'un qui s'est fait connaître comme un bon pourvoyeur de fonds pour les partis politiques au cours des dernières années? Surtout qu'on devait apprendre le 8 novembre dernier que la vente du Manoir comprenait en plus la cession par le Gouvernement du Québec d'une collection d'œuvres d'art d'une valeur de quelque 300 000 \$, dont plusieurs pièces sont reconnues comme biens culturels québécois, et de pièces de mobilier ancien d'une valeur de remplacement d'au moins 150 000 \$.

« Nous sommes
au Manoir
depuis 1928. »

Louiselle Pilote

Louiselle Pilote, travailleuse pendant 28 ans au Manoir Richelieu: elle fut tour à tour préposée à la buanderie, femme de chambre, vérificatrice aux chambres.

« Quand on entre au Manoir, on est chez nous. Ce sont nos parents qui l'ont rebâti quand il a passé au feu en 1928. Ensuite, de génération en génération, ce sont nos familles qui ont travaillé là.

On s'est syndiqué-e-s en 1976, quand la Société des Gouverneurs a commencé à nous remplacer par les fils et les filles des patrons, qui venaient de l'extérieur.

Un propriétaire...absent

Quand il a été question de privatiser le Manoir, l'an dernier, on a présenté un mémoire au gouvernement que ça n'avait pas de bon sens. Le 8 décembre 1985, on a lu dans les journaux que le Manoir avait été vendu à Raymond Malenfant. Les journalistes nous ont appris que le nouveau propriétaire était parti se reposer en Floride.



À son retour, on a essayé de le rejoindre. Il ne nous retournait pas nos appels quand il savait qu'ils venaient du syndicat. Alors, on est passé par quelqu'un d'autre; et là, on a appris que Malenfant ne voulait rien savoir des

syndiqué-e-s, il avait acheté une bâtisse vide...

Conséquences régionales

Les résultats? La qualité des services au Manoir a beaucoup baissé: les client-e-s se sont plaints qu'on leur servait de la nourriture congelée, qu'il y avait des «moutons» sous les lits, etc.

Et après? On est condamné-e-s au Bien-être social. Même une partie des scabs, qui n'ont pas travaillé suffisamment d'heures pour toucher le chômage.

En tout, ça fait 550 personnes qui ont perdu leur pouvoir d'achat. 550 personnes, c'est beaucoup pour un petit coin comme chez nous: le Manoir, c'est le deuxième plus gros employeur de la région, après Donohue à Clermont. Ça veut dire qu'il y a des commerces qui vont fermer...

Mais Malenfant, ça ne le dérange pas, il y a une seule chose qui l'intéresse: d'ailleurs, il a déjà déclaré publiquement: «Je vais prouver à toute la province de Québec que Malenfant est capable de faire de l'argent avec le Manoir.»

INDUSTRIE SUCRIÈRE

RAFFINERIE DE SUCRE

AU-DELÀ DES DISCOURS OFFICIELS

Le 10 mars 1986, le gouvernement québécois vendait à LANTIC SUGAR la Raffinerie de sucre de St-Hilaire. Quarante années d'investissements collectifs, de création d'une production sucrière québécoise étaient ainsi littéralement dilapidés.

Que n'a-t-on entendu sur cette Raffinerie depuis quelques années! Les faits démontrent aujourd'hui qu'il suffisait de 18 millions de dollars pour la rentabiliser. À l'inverse, la vente à LANTIC comporte des avantages fiscaux de plus de 30 millions de dollars consentis par Québec, en plus de taxer la société entière de déboursés représentant des centaines de millions de dollars pour l'avenir.

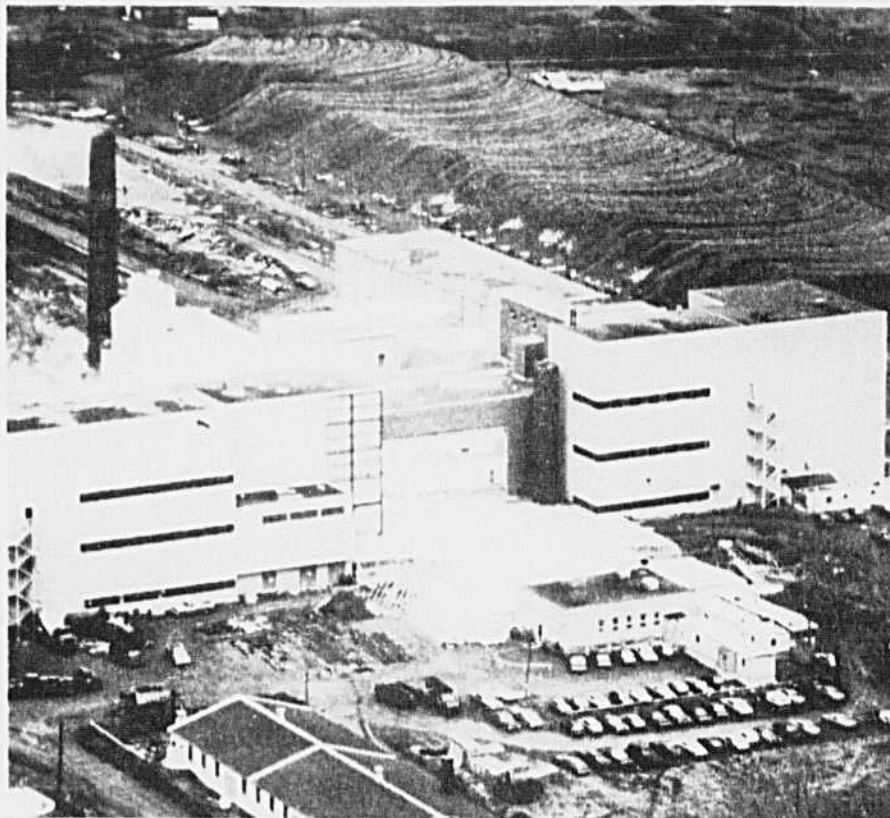
Par ailleurs, la mise en place d'une politique sucrière canadienne — le Canada reste le seul pays à ne pas avoir ce genre de plan — aurait, de l'avis de tous, permis à la Raffinerie un développement très fructueux.

LANTIC, dont le siège social est à Toronto, d'après les dires même de son président, « a fait une excellente affaire ». Et pour cause :

- le prix d'achat est de 50 millions de dollars, soit un comptant de 10 millions de dollars pour les actifs, et 40 millions de dollars pour l'achat des actions du gouvernement du Québec, remboursables sur 12 ans au taux préférentiel de 10%. Le remboursement du capital ne débutera que dans 7 ans pour s'échelonner jusqu'en 1997!

- Québec prend à sa charge les dettes de la Raffinerie, soit 54 millions de dollars;

- la valeur aux livres de la Raffinerie était de 55 millions de dollars et non de 50 et elle a été évaluée par une firme d'ingénieurs



américains à une valeur marchande de 137 millions \$;

- LANTIC obtient la marque « Marie-Perle » et l'accès aux contrats déjà signés sur les marchés américains, soit plus de 20 millions de dollars par année.

Par contre :

- la Raffinerie est fermée;
- le secteur de la production sucrière est totalement liquidé au Québec;

- 94 salarié-e-s permanents sont mis à pied, 200 emplois temporaires et quelque 300 emplois indirects (camionnage, etc.) disparaissent aussi.

- 368 producteurs de betteraves à sucre qui récoltaient 6700 hectares par an sont totalement abandonnés, avec la vague promesse d'un dédommagement de 3 millions de dollars alors que

c'est à 8 millions de dollars que se situent leurs pertes;

- le Québec est maintenant entièrement dépendant du sucre brut importé, et 56% de sa consommation de sucre raffiné est produit en-dehors du Québec;

- avec la disparition de la Raffinerie du sucre du Québec, deux producteurs contrôlent le marché du sucre raffiné de l'est canadien : Redpath (30%) et Lantic (70%). Il n'est aucunement exagéré de parler d'un monopole qui peut augmenter les prix à son gré.

La privatisation de la Raffinerie s'est faite à la vapeur, sans débat public, sans analyse de fond et le contrat de vente est un secret d'État. Pourquoi? La clarté serait-elle néfaste aux discours officiels?

« Toute cette affaire
s'est faite
en catimini. »

Jean-Pierre Napert

Jean-Pierre Napert est un producteur de betteraves à sucre de la région de St-Hyacinthe

« Le drame que représente la privatisation de la Raffinerie de sucre de St-Hilaire pour une bonne centaine de producteurs de betterave à sucre ne s'est pas arrêté le jour de la fermeture. Nous sommes endettés jusqu'au cou, obligés d'assumer le paiement d'une machinerie très coûteuse. Il faut nous recycler dans d'autres cultures qui sont déjà, comme le maïs, en surproduction. Les dédommagements promis par Québec, nous en attendons encore l'arrivée... »

Lors de la campagne électorale de novembre 1985, le candidat libéral dans Verchères s'était engagé, par écrit, à ce que la Raffinerie de sucre ne soit pas fermée si un gouvernement libéral gagnait les élections du 2 décembre. Il avait aussi pris cet engagement au nom du chef du parti, monsieur Robert Bourassa. À peine les élections gagnées, le ministre Fortier, chargé de la vente de notre patrimoine, annonçait que la raffinerie serait vendue au secteur privé. On connaît



la suite : une fois la vente effectuée à Lantic, cette dernière fermait tout simplement l'usine.

L'offre faite par les producteurs de betteraves pour le rachat n'a même jamais été considérée par le gouvernement. Cela ne faisait pas sérieux disaient-ils, une offre de onze millions de dollars. Quand on sait aujourd'hui que Lantic en payant 50 millions récupère en fait toute sa mise de départ dans cette affaire, ce n'est

plus de l'amertume qu'ont les producteurs, mais de la révolte...

Alors que le marché du sucre est en hausse partout, que la production de cette denrée connaît une expansion formidable, au moment même où la raffinerie allait enfin pouvoir faire elle-même tout le processus de raffinage... on a décidé de tuer dans l'œuf toute tentative québécoise de performer dans ce domaine. Au fond, Lantic s'est débarrassée d'un concurrent. Cela, c'est dans les lois du marché capitaliste, mais ce qui est inadmissible c'est que l'État, notre gouvernement, ait été complice de ce tour de passe-passe.

Nous, les producteurs, on reste pognés avec une machinerie achetée spécialement pour cette production, avec des dettes énormes et des terres qu'il va falloir totalement recycler pour d'autres cultures. Nous autres, on comptait pas pour le ministre Fortier... après tout on est juste des agriculteurs ! Toute cette affaire s'est faite en catimini, derrière les portes closes. Si c'est ça la transparence !! Et je gagerai que dans moins d'un an Lantic va s'ouvrir une super raffinerie de sucre... en Ontario.

SOQUEM

UNE PRIVATISATION HYPOCRITE

Au début des années 60, l'ensemble du secteur minier québécois était presque entièrement dominé par des intérêts américains et canadiens anglais.

Lorsqu'un gisement devenait plus faible ou que le transport des matériaux devenait plus coûteux, ces compagnies fermaient les mines, laissant pour compte des populations entières implantées là pour les servir. Elles laissaient aussi derrière elles des infra-structures (routes, écoles, hôpitaux, installations électriques) construites pour elles aux frais de la collectivité québécoise.

C'est pour freiner ce gaspillage que le gouvernement du Québec créait la Société québécoise d'exploration minière en 1965. Cette compagnie d'État recevait pour mission de stimuler les activités d'exploration minière et de favoriser l'exploitation plus systématique du patrimoine minier chez nous.

Dans un souci d'autofinancement, le gouvernement ajouta une mission plus lucrative à SOQUEM: l'exploitation de gisements. La recherche et l'exploration sont en effet risquées et coûteuses, l'exploitation permet de récupérer une bonne partie de nos investissements.

Les quelque 70 millions \$ investis au cours des vingt dernières années dans l'exploration sont largement dépassés maintenant en investissement d'exploitation au chapitre desquels on a déboursé quelque 236 millions \$ jusqu'ici.

Jusqu'à cet été, SOQUEM était impliquée dans plusieurs activités d'exploration et de gestion de mines, conjointement avec des entreprises privées. Elle



était particulièrement engagée dans l'exploitation de trois mines importantes: Niobec au Lac Saint-Jean, Mines Doyon en Abitibi et Mines Seleines aux Îles-de-la-Madeleine.

Les deux premières sont très lucratives alors que la dernière constitue un poids qui s'allège pour la compagnie d'État. Selon *Le Québec statistique*: « En 1982-83, elle (SOQUEM) réalise des bénéfices de 16,9 millions de dollars et en 1983-84, elle augmente son chiffre d'affaires de 89% et enregistre des gains de 8,7 millions de dollars.

Au niveau de l'exploration, activité moins rentable, la com-

pagne d'État a effectué quatre grandes découvertes en dix ans au coût moyen de 3 millions de dollars, alors que l'entreprise privée ne fait qu'une découverte sur un temps moyen d'exploration de 12 à 14 ans au coût moyen de 18 à 20 millions \$.

Sans crier gare, le gouvernement a créé de toute pièce la société Cambior avec un conseil d'administration composé de hauts cadres provenant de Falconbridge, la Banque nationale, Provigo et d'autres compagnies privées, et y a transféré les meilleurs actifs de SOQUEM pour la somme ridicule de 100 millions \$. Les mines Doyon et Niobec à elles seules en valent le double. Il a aussi cédé pour la somme symbolique de 1000 \$, 46 propriétés minières non exploitées, alors que les coûts d'exploration minière payés par la collectivité atteignent 32 millions \$...

Au mois d'août, Cambior a fait une émission d'actions pour un montant de 150 millions \$. 40% d'entre elles ont été achetées par des intérêts étrangers.

SOQUEM ainsi amputée garde les mines Seleines, quelques propriétés d'explorations éparpillées sur le territoire et une tourbière à Sept-Îles. La compagnie fonctionnera désormais avec un budget annuel de 4 millions de dollars et elle fera surtout de la prospection en se limitant au territoire du Québec.

Éventuellement, on pourrait vendre ou donner les Mines Seleines, le jour où l'État aurait suffisamment investi pour assurer leur rentabilité. La formule est simple: l'État transfère à l'entreprise privée tout ce qui est rentable, et garde ce qui est déficitaire.

« Le gouvernement dilapide à l'extérieur du Québec nos capitaux miniers. »

Michel Lafrance

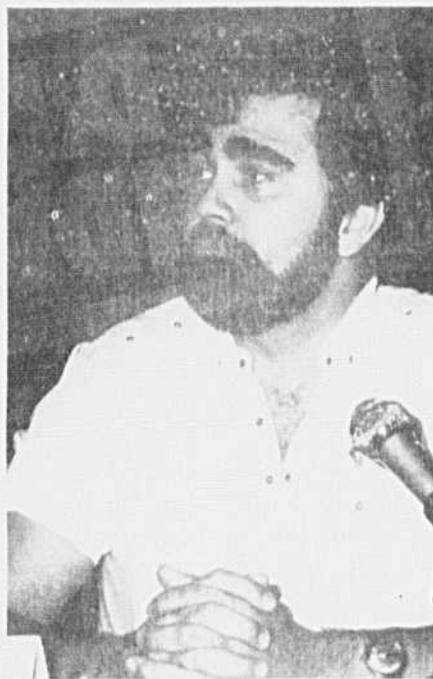
Michel Lafrance est président du syndicat aux Mines Seleines, mises en opération en 1980 par le gouvernement du Québec.

« Ce sont les dernières mines importantes exploitées par la Société québécoise d'exploration minière. Et le gouvernement a annoncé qu'il s'en débarrasserait. Une fois les Mines Seleines vendues, SOQUEM sera presque disparue.

Objectifs sociaux

L'an dernier pourtant, on estimait de manière positive la rentabilité et la performance financière de SOQUEM. La performance de SOQUEM ne s'évalue cependant pas du seul point de vue financier. La création de SOQUEM répondait également à d'autres objectifs d'ordre social, politique et culturel.

La décision de privatiser s'est prise sans débat public et loin des principaux intéressés. Le gouvernement libéral a provoqué la dilapidation, en partie à l'extérieur du Québec, des capitaux miniers québécois. Cela constitue un recul inacceptable.



Beaucoup de zones lointaines sont encore à explorer, les problèmes d'exploitation partielle et à courte vue des entreprises minières menacent toujours la survie de certaines régions.

D'une part, le gouvernement libéral nous annonce à la mi-août, par son ministre Savoie, que SOQUEM vivra et que son rôle est redéfini et, d'autre part, il

soutient que SOQUEM doit se retirer tranquillement pour faire place au secteur privé. L'avenir de ce qu'il reste de SOQUEM n'est même plus assuré.

Emplois menacés

Chez nous, aux Îles de la Madeleine, les Mines Seleines procurent quelque 200 emplois directs dont la plupart sont syndiqués. On estime à 600 les emplois indirects aux Îles et ailleurs au Québec.

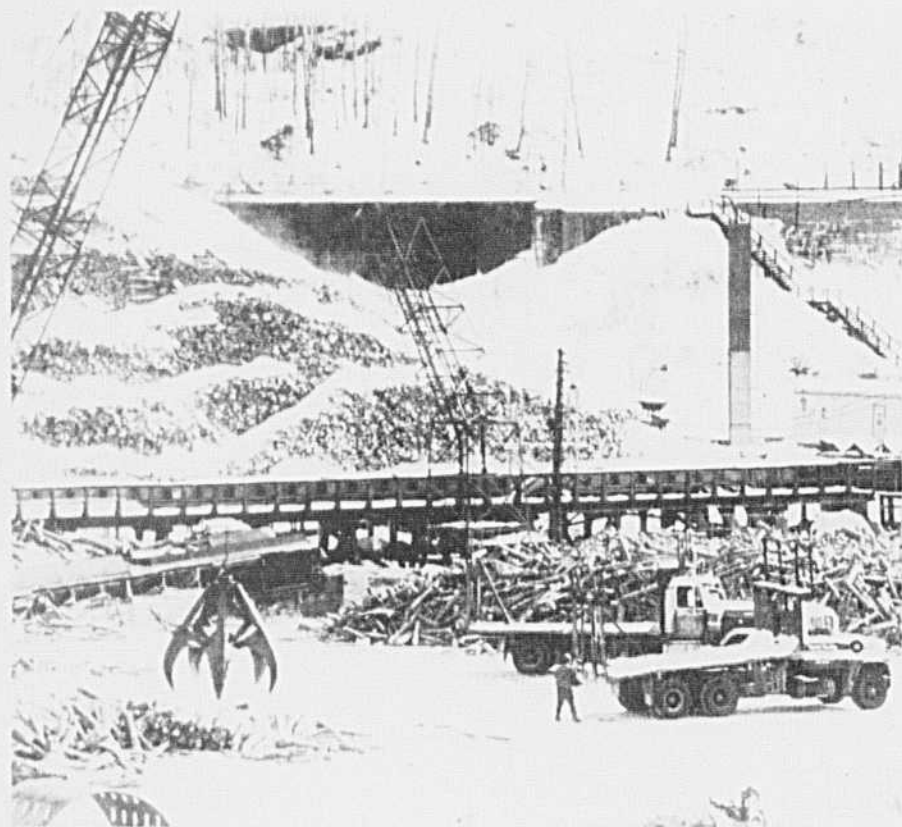
Nous extrayons chaque année plus d'un million de tonnes de sel destiné à l'épandage. Le plus gros de la production est utilisée au Québec, mais nous expédions aussi quelque 200 000 tonnes aux USA. Nous avons atteint le seuil de la rentabilité.

La privatisation menace nos emplois. En plus d'être soumis à une gestion moins soucieuse du maintien des emplois, de la qualité de vie au travail et des conditions de travail décentes, la vente des Mines Seleines à l'entreprise privée peut être une répétition du coup de la Raffinerie de sucre. Une compagnie comme Lantic peut acheter pour fermer.

PAPIER ET FORÊT

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE FINANCEMENT

SAUVER NOTRE BIEN COLLECTIF



Les investissements qui ont été faits par les sociétés papetières où la SGF est présente (Donohue et Domtar par l'entremise de Dofor) ont favorisé des technologies nouvelles aussi bien dans la fabrication des pâtes que celle des papiers: nouvelles usines, nouvelles machines à papier ont remplacé des installations plus anciennes et, d'autre part, ont permis à ces compagnies d'accroître leurs capacités à pénétrer le marché continental des pâtes et papiers.

Les autres compagnies papetières, contrôlées par des groupes privés ont suivi une politique d'investissements nettement plus conservatrice dans leurs usines québécoises, se limitant à des rénovations qui étaient néanmoins absolument nécessaires.

Pourtant, si des compagnies comme Consolidated Bathurst et Abitibi-Price se sont limitées à rénover leurs usines québécoises, elles n'ont par contre pas hésité à investir dans des machines neuves à l'extérieur du Québec, en Georgie et en Ontario, pour Abitibi-Price, en Angleterre pour Consolidated-Bathurst.

Par ailleurs, si l'intervention de la SGF a permis de moderniser l'aval de l'industrie, c'est-à-dire la production et la vente, il reste en plan un épineux problème, celui de l'amont: l'approvisionnement en matière ligneuse.

Autant la modernisation des usines a été la préoccupation dans l'industrie papetière au cours des 15 dernières années, autant le ressourcement de la fo-

rêt québécoise devra être la priorité de cette industrie au cours des prochaines années.

Le Gouvernement du Québec pourra et devra utiliser non seulement la législation et les subventions pour atteindre un tel objectif, mais il devra aussi être en mesure d'infléchir les méthodes d'exploitation forestière actuellement pratiquées par les compagnies, par une intervention sur le terrain.

Les deux compagnies papetières membres du groupe SGF donneront à l'État québécois un outil unique pour tracer la voie dans ce domaine. En effet, il n'existe pas dans le secteur industriel québécois un seul holding susceptible d'acquiescer ces sociétés en donnant des garanties de développement ayant le même effet synergique observé dans les investissements faits par la SGF avec Donohue et Domtar.

Pourquoi alors remettre en cause le mandat de la SGF? Surtout que contrairement aux compagnies privées dans le secteur du papier et de la forêt, la SGF n'a pas eu peur d'axer sa stratégie d'intervention sur l'avenir et sur l'emploi.

En privatisant Dofor, le Gouvernement priverait la SGF de la presque totalité de ses revenus, et la confinerait à un rôle secondaire d'appui.

Donner l'entier contrôle de l'industrie papetière et forestière à l'entreprise privée, c'est refuser comme société de garder notre pouvoir d'intervention sur le terrain, au moment où des décisions cruciales doivent se prendre pour assurer la pérennité de la forêt, source de quelque 250.000 emplois directs et indirects au Québec.

« Sans la SGF,
il y a longtemps
que nous serions
condamnés. »

Guy Normandin

Guy Normandin est papetier à l'usine Domtar de Windsor depuis 1974

« Au cours des dernières années, des investissements importants ont été réalisés à l'usine Domtar de Windsor, pour la construction de deux nouvelles machines, et cela a été rendu possible grâce au rôle qu'a joué la Société générale de financement, par l'entremise de Dofor, au cours des dernières années.

Mais pour tout investissement futur, on se pose de sérieuses questions si jamais la SGF n'était plus là pour jouer son rôle de « chien de garde ».

La SGF est arrivée dans le portrait en 1981, alors qu'elle a acheté, avec la Caisse de dépôt et de placements, 22% des parts de Domtar. Aujourd'hui, elle possède entre 27 et 28% des parts.

Vous prenez ce qu'on vous offre...

Durant les quinze années qui ont précédé l'arrivée de la SGF, les travailleurs de l'usine ont continuellement vécu sous le règne de la menace de fermeture.



A chaque négociation, on entendait la même rengaine patronale: « Vous prenez ce qu'on vous offre ou on ferme ».

Depuis 1981, non seulement les menaces ont arrêté, mais en plus il y a eu des investissements suffisants pour bâtir une nouvelle usine, sans laquelle nous aurions probablement été condamnés à une fermeture éventuelle.

On le sait très bien que sans la présence de la SGF dans Domtar, ça fait longtemps qu'on serait définitivement condamnés, parce que si on avait fait chez nous de simples modernisations comme cela s'est fait en plusieurs autres endroits, on risquait de disparaître à jamais, parce que l'usine était trop vétuste.

Empêcher la privatisation de la SGF

La privatisation de Dofor, c'est-à-dire des actifs que la SGF possède dans Domtar et dans Donohue, ça nous fait craindre le pire. Ça nous fait craindre que les futurs investissements s'en aillent ailleurs, un peu comme l'ont fait Consolidated Bathurst ou Abitibi-Price, qui se sont contentés de moderniser leurs usines et qui ont préféré investir dans de nouvelles usines ailleurs, en Ontario, aux États-Unis ou même en Angleterre... comme le faisait aussi Domtar avant 1981.

Les intérêts de la SGF dans Domtar et Donohue ont profité à l'ensemble de la collectivité. Ça nous appartient. Il faut les garder.

PÊCHERIES

MADELIPÊCHE

UN PAS EN AVANT, DEUX EN ARRIÈRE

C'est pour pallier aux défaillances du secteur privé que le gouvernement est intervenu dans l'industrie des pêches et qu'il a créé Madelipêche. Aujourd'hui, sans la moindre garantie que l'entreprise privée saura faire mieux que par le passé, il annonce la vente de la compagnie.

L'histoire remonte à l'automne 1976. La compagnie américaine General Mills décide de mettre fin aux activités de sa filiale, la Corton Pew, aux Îles-de-la-Madeleine. Elle paralyse ainsi les opérations de transformation de poisson dans trois usines et met à quai six chalutiers, les plus modernes du Québec.

Ce geste brutal privait les Îles de leur activité économique la plus importante, puisque quelque 450 Madelinots y travaillaient.

C'est dans ce contexte que le gouvernement intervient en février 1977, acquérant tous les actifs de la Corton Pew ainsi que ses permis de pêche. Il s'associe ensuite avec la coopérative des Pêcheurs unis du Québec pour créer Madelipêche. Cette compagnie mixte (49% des actions détenues par l'État, 51% par les PUQ) va diversifier sa production, se lançant entre autres dans la transformation lucrative du crabe des neiges. De 1978 à 1985, les actifs et les ventes ont presque quintuplé. Le nombre d'emplois dépasse maintenant les 1400 dans les périodes de pointe.

La présence de l'État dans l'industrie des pêches au Québec n'est pas justifiée uniquement par des objectifs à court terme de protection d'emplois. Pour empêcher cette industrie de disparaître et assurer son développement, il fallait procéder à une restructuration: moderniser les



équipements, déployer une flotte moderne et efficace, récupérer des permis et des quotas de pêche, développer des marchés.

Cela, ce ne sont ni les compagnies étrangères, ni les petits entrepreneurs locaux qui l'ont fait.

De 1978 à 1982, la situation générale des pêcheries chez nous comme ailleurs était très mauvaise; les Pêcheurs Unis ont même été conduits à la faillite.

Cependant, Madelipêche a réussi à traverser cette période et a poursuivi son effort de modernisation. Elle a acquis les actifs de National Sea Products en 1985 et modernisé ses équipements. Elle possède aujourd'hui quatre usines ultra-modernes, huit navires récents et d'importants quotas de pêche.

Une telle croissance a nécessité évidemment de lourds investissements publics. Mais, il s'agit bien d'investissements et non pas de subventions jetées à l'eau.

Le gouvernement a mis tous les actifs de Madelipêche en vente. Les offres d'achat doivent être faites avant la fin de novembre et la transaction devrait être conclue au début de 1987.

Qui achètera? Des hommes d'affaires locaux, des compagnies étrangères? Que vont-ils acheter? Madelipêche a des opérations intégrées qui, à moyen terme auraient engendré une production diversifiée et des activités étendues sur toute l'année. Les entrepreneurs privés auront-ils les mêmes objectifs? Ne s'accapareront-ils pas plutôt des actifs les plus rentables à court terme, sans se soucier de la nécessaire structuration des pêcheries et du maintien des emplois? L'expérience des privatisations déjà réalisées nous fait craindre le pire.

Madelipêche a permis à notre industrie des pêcheries de faire un pas en avant. Sa privatisation risque de lui faire faire deux pas en arrière et de la détruire.

« Sans une intervention de l'État, notre industrie des pêches disparaîtra. »

Arnold Dugas

Arnold Dugas, le porte-parole des employés de Madelipêche rappelle l'importance de cette entreprise pour les 17 000 résident-e-s des îles de la Madeleine.

« Cette population, isolée géographiquement, a connu pendant de nombreuses années une situation économique très précaire, qui allait s'aggravant. La population vivait alors une situation de dépendance très forte.

L'État est intervenu depuis 20 ans, non seulement pour assurer la mise en place d'infrastructures de transport et de services, mais aussi pour donner accès aux Madelinots à une certaine stabilité économique.

Ressources renouvelables

Aux îles, l'industrie des pêches est essentielle. Or cette industrie, comme la foresterie et l'hydroélectricité, exploite une ressource naturelle renouvelable. Cette ressource cependant est vulnérable. Elle peut être détruite. Elle peut aussi être accaparée par des étrangers. Chez nous, on a mis du temps à comprendre l'importance capitale qu'elle avait.



Auparavant deux entreprises étrangères dominaient l'industrie de traitement de poisson aux îles de la Madeleine. Elles embauchaient quelques centaines d'hommes et de femmes sur une base saisonnière. Elles les payaient mal et les faisaient travailler dans des conditions insalubres avec un équipement vétuste.

Sans une intervention systématique de l'État et une ferme volonté de doter le Québec d'équipements de pêche et de transformation modernes, d'un nom-

bre suffisant de permis pour approvisionner ces usines et d'une mise en marché dynamique, notre industrie des pêches disparaîtra à très brève échéance.

Retrait brutal

Le retrait brutal de l'État dans les pêcheries, c'est de l'irresponsabilité. Sa présence est nécessaire à plus d'un point de vue. L'État doit compléter la restructuration de l'industrie pour en assurer la survie. Il doit être en mesure de récupérer les sommes importantes qu'il a investies. Il doit s'assurer du maintien d'un nombre stable d'emplois et de leur accroissement. Il doit s'assurer que le Québec ne perde pas davantage de permis de pêche.

Les travailleurs et les travailleuses se sont donnés un syndicat et ont négocié des conditions de travail décentes. Leur syndicat et les dispositions de leur convention collective leur appartiennent. Quelle que soit la décision du gouvernement, ces droits doivent être respectés intégralement.

Le « bazarage » auquel le gouvernement veut procéder d'ici quelques semaines ne peut évidemment pas permettre une réflexion collective.

T É M O I G N A G E S



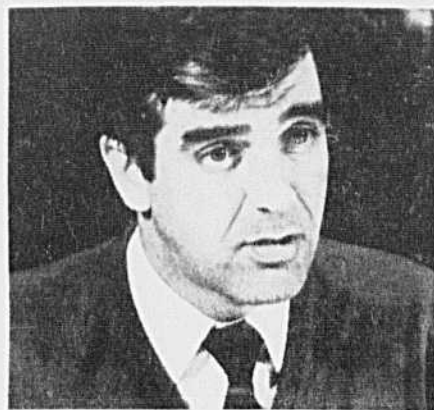
Nicole Madore,
secrétaire à l'hôpital
Enfant-Jésus de Québec

Les privatisations ont servi à faire plaisir à des amis du patronat; seuls des gens argentés peuvent se permettre ces achats. Si on privatise dans le secteur public (les centres hospitaliers, les centres d'accueil, par exemple), on va retourner 25 ans en arrière; seuls les gens qui ont de l'argent pourront se faire soigner.



Robert Lapointe,
technicien à Bell Canada

« La privatisation, ça veut dire des pertes d'emplois et une baisse des conditions de travail et de salaire. Les travailleuses et les travailleurs avaient réussi à négocier de meilleures conditions, et on en profite pour tout leur enlever. C'est une bonne chose que les 4 organisations syndicales soient regroupées pour combattre ensemble. »



Gaston Pageau,
charpentier-menuisier,
secteur construction

« La privatisation, c'est un **crime économique** qui se fait au profit de l'entreprise privée. Chez nous, on est touchés directement. On a 200 membres qui ne travaillent pas parce que l'usine de Belle-rive à Mont-Laurier, qui appartient à Rexfor, n'est pas approvisionnée en bois. Le bois sort de la région pour aller à des entreprises privées. Et le ministre Albert Côté laisse faire ça! On a une grosse job à faire pour arrêter tout ce gaspillage. »



Rolland Allard,
producteur de lait

« Le gouvernement agit sans mandat de la population ni des agriculteurs. La consultation il s'en fout. C'est la pression vorace de quelques financiers qui s'attaquent aux intérêts collectifs. Les rapports Scowen, Gobeil et Fortier s'en prennent à notre principal acquis: la ferme familiale. Quelle différence y a-t-il entre ce que fait le gouvernement et le vandalisme? »



Claude-Gilles Gagné,
serveur à l'hôtel Hilton

La privatisation, ça signifie que l'État donne à l'entreprise privée la responsabilité de voir au bien-être collectif, alors que l'objectif de l'entreprise privée, c'est le profit. Le résultat, c'est que le bien-être collectif passerait en second. La logique du profit, ça se bâtit sur le dos des petits salariés, des petits épargnants et des plus démunis.



Gilles Papillon,
journalier à l'usine
Domtar de Donnacona

La politique de Domtar, avant les investissements de la SGF, ça toujours été de laisser aller l'usine. Une vente sans garantie, ce serait très dangereux pour nous, pour la survie de notre usine; parce que l'usine est vieille, et il faut de bons fonds pour la rénover.

T É M O I G N A G E S



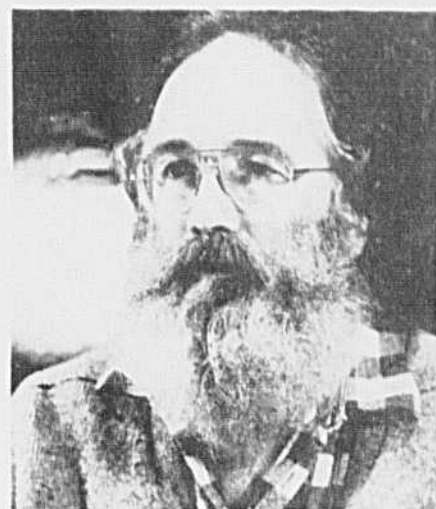
Diane Boudreau,
agent de sécurité
à l'agence Phillips.

« Des coupures de services et surtout des pertes d'emplois, voilà ce qui arrive suite aux privatisations. On est menacés de partout avec la privatisation et aussi la déréglementation. Dans notre secteur, le rapport Scowen propose que les décrets soient abolis. Ce serait terrible pour les agents de sécurité. Il faut se tenir et dire à Bourassa « Tu changes ton optique ou on va en mettre un autre à ta place. »



Jean-René Bouchard,
producteur de lait

« La déréglementation annoncée dans le rapport Scowen touche non pas à des privilèges des agriculteurs, mais bien à leurs droits tout simplement. Sabrer dans le zonage agricole, dans les programmes ou dans le rôle de Rexfor et de SOQUIA, cela signifie l'élimination de nombreux producteurs. Comment voulez-vous que nous laissions faire sans bouger? »



Michel Giroux,
enseignant
à la polyvalente
Samuel de Champlain
(Beauport)

« Comme tous les syndiqués, je n'ai pas à réfléchir longuement sur la pertinence de cette lutte. Les privatisations, surtout comme elles se pratiquent maintenant, c'est la dilapidation des fonds publics. Il faut dénoncer ces politiques qui conduisent le gouvernement à se départir de ses responsabilités économiques, sociales et politiques. »



Gérald Charest,
producteur de lait
et de cultures commerciales

« Depuis des années nous travaillons dur sur nos terres. Tout notre argent est investi là-dedans et je voudrais pouvoir transmettre ce patrimoine à mes enfants. Ce que le gouvernement s'apprête à faire, c'est éliminer la relève en agriculture en la jetant en pâture à de soi-disant forces du marché qui ne jouent qu'au profit des plus gros financiers. »



Christian Laville,
professeur à l'Université Laval

« Ces privatisations, c'est le premier signe du rétablissement d'un capitalisme sauvage au profit d'une nouvelle bourgeoisie d'affaires, issue de la Révolution tranquille. Il est aussi très inquietant de constater la sortie d'un document comme le rapport Gobeil. On se demande comment des gens, apparemment sensés, peuvent avancer de telles propositions. »

il
faut
arrêter
ça!

